



Regroupement familial pour étranger marocain

Par **corine1976**, le **01/12/2014** à **23:25**

bonjour, je souhaiterais savoir comment je pourrais faire pour garder ma belle-mère (qui est marocaine) ici en France. Ma belle-mère est rentrée en France en décembre 2013 en contrat de travail "travailleur saisonnier". Mais malheureusement a été victime d'un accident de la route en allant au travail le 30 janvier 2014 depuis elle est en accident de travail. Elle a eu plus d'un mois d'hospitalisation et à ce jour est toujours en convalescence chez moi et ne peut être autonome. Et je cherche des informations. Comment faire les démarches à suivre pour qu'elle reste ici en sachant que la préfecture lui a donné un titre de séjour de 1 an en la mention "travailleur saisonnier" et quelle se périmera en avril 2015.

Par **chris_ldv**, le **20/12/2014** à **10:55**

Bonjour,

Votre exposé est pour le moins paradoxal : Comment votre belle mère a-t-elle pu obtenir un titre de séjour de 1 an qui se périmera en avril 2015 (donc obtenu en avril 2014) si à cette date elle était en convalescence sans pouvoir être autonome après un accident de la route datant du 30 janvier 2014 ?

Cordialement,